



HAL
open science

Qui sont ces “ hurluberlus ” du vin ? Comprendre l'émergence du mouvement des vins nature en France

Clémentine Chazal

► To cite this version:

Clémentine Chazal. Qui sont ces “ hurluberlus ” du vin ? Comprendre l'émergence du mouvement des vins nature en France. Françoise Sitnikoff, Hélène Chazal, Christèle Assegond. Vignes et vigneron. Évolutions des métiers, des pratiques et des territoires, Presses Universitaires François Rabelais, pp.209-226, 2023, Table des hommes, 978-2-86906-911-4. hal-04220634

HAL Id: hal-04220634

<https://hal.science/hal-04220634v1>

Submitted on 30 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Qui sont ces « hurluberlus »¹ du vin ?

Comprendre l'émergence du mouvement des vins nature en France

Clémentine Chazal

Si la viticulture bio et, dans une moindre mesure, la biodynamie ont fait l'objet de nombreuses études, le vin nature est un phénomène relativement inexploré dans les sciences sociales. Les travaux universitaires qui se sont intéressés au vin nature mettent en avant les questions de marketing qui y sont associées notamment en lien avec les préférences des consommateurs en termes de rapport prix/certification². Ils discutent également l'entrée de ce type de vin sur le marché international vinicole et questionnent la mise en place des écolabels³. En dehors de cette approche, inscrite essentiellement dans les disciplines de l'économie ou de la gestion et très centrée sur les problématiques de marchés, quelques travaux se sont également intéressés aux aspects plus techniques de la production viticole et du travail de vinification propres à l'éthique nature⁴. Mais l'ensemble de ces travaux éclaire peu l'identité du mouvement nature et les cultures politiques de ses acteurs. Le mouvement du vin nature apparaît alors comme un objet encore peu abordé, dont il reste à circonscrire les conditions d'émergence de manière plus systématique. Notre analyse du processus de construction identitaire du mouvement s'appuie sur deux approches : d'un côté, la sociologie des professions et notamment le concept d'identité professionnelle tel que défini par Dubar, c'est-à-dire à la fois un travail d'appartenance – identité pour soi – et un processus d'attribution – identification par autrui⁵ – ; de l'autre la sociologie du militantisme, où la construction identitaire est analysée dans sa dimension collective et comme un processus continu, dynamique et interactif, et

¹ « Hurluberlu » fait référence à une cuvée de Sébastien David, vigneron de l'Indre-et-Loire mais est aussi un qualificatif utilisé par certains détracteurs du mouvement pour disqualifier le vin nature.

² Antonino Galati, Giorgio Shifani, Maria Crescimanno et Giuseppina Migliore, « 'Natural wine' consumers and interest in label information: an analysis of willingness to pay in a new Italian wine market segment », *Journal of Cleaner Production*, vol. 227, Elsevier Ltd, 2019, p. 405-413.

³ Roberto Merli, Alessia Acampora et Michele Preziosi, « Sustainability experiences in the wine sector: toward the development of an international indicators system », *Journal of Cleaner Production*, vol. 172, Elsevier Ltd, 2018, p. 3791-3805 ; Eva Parga-Dans, Pablo Alonso-Gonzalez et Alfredo-Macias Vazquez, « Taste and knowledge: the social construction of quality in the organic wine market », *Human Ecology*, vol. 47, n° 1, Human Ecology, 2019, p. 135-143.

⁴ Jamie Goode et Sam Harrop, *Authentic wine: toward natural and sustainable winemaking*, University of Berkley, 2011.

⁵ Claude Dubar, « Identités collectives et individuelles dans le champ professionnel », dans Michel De Coster et François Pichault (dir.), *Traité de sociologie du travail*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1998, p. 385-401.

participe à la différenciation et la légitimation d'un groupe social⁶. Il s'agira ici d'explorer comment l'identité du mouvement nature se constitue et se transforme en étant attentif au processus d'identification, d'appartenance et de démarcation. En s'appuyant sur une thèse de science politique en cours de réalisation, cet article vient brosser un premier portrait du mouvement nature et questionne sur ses possibles évolutions au vu de sa position – conflictuelle ? – avec le reste du secteur vitivinicole contemporain.

Cet article est essentiellement basé sur un travail de collection et d'analyse de la littérature académique. Pour pallier le manque de travaux universitaires sur le sujet, l'analyse s'appuie également sur un ensemble de publications récentes, entre littérature grise et recherche empirique. Celles-ci prennent des formes variées (guides, manifestes ou essais) et leurs auteurs sont généralement eux-mêmes des acteurs du réseau nature. Ces publications sont d'ailleurs souvent des éloges du vin nature, parfois même des plaidoyers en faveur de son développement. Riches en informations, mais socialement situées, elles méritent d'être abordées de manière critique. Le cadre territorial de l'analyse se restreint ici aux vignobles français, berceau du mouvement des vins nature. Il convient pourtant de noter que le mouvement s'est progressivement diffusé dans l'ensemble des régions viticoles mondiales et a développé une dimension transnationale importante et encore largement sous-étudiée.

Dans cette perspective, la première partie de cet article permet de retracer l'émergence de la notion de vin nature d'un point de vue socio-historique, de situer le sous-groupe nature dans le secteur vitivinicole contemporain et de comprendre les enjeux qui sous-tendent les tentatives d'institutionnalisation du vin nature en tant que produit. La seconde partie discute la construction de l'identité du mouvement autour des revendications portées par ses acteurs. Elle examine également les stratégies de démarcation du mouvement par rapport au segment dominant du secteur vitivinicole dit « conventionnel » et les formes d'actions collectives qui en émanent. En adoptant une approche prospectiviste, cet article offre des pistes de réflexion sur l'évolution du mouvement des vins nature et ses potentiels effets dans la sphère vitivinicole.

QU'EST-CE QUE LE VIN NATURE ?

Il semble difficile de caractériser d'emblée le vin nature car comme nous le verrons ci-dessous, l'identité du mouvement se construit en partie sur les controverses autour de sa définition. Il s'agira plutôt ici de situer l'émergence de la notion de vin nature, son appropriation et son utilisation par certains acteurs de l'industrie vitivinicole. L'enjeu de cette première partie est finalement de parvenir à une définition analytique *a minima* et de comprendre les défis auxquels le mouvement fait face.

⁶ Michaël Voegtli, « Identité collective », dans Olivier Fillieule, *Dictionnaire des mouvements sociaux*, 2^e édition mise à jour et augmentée, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2020, p. 08-313 ; Erik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2011.

Retour sociohistorique sur l'émergence du vin nature en tant que produit et mouvement

Il faut remonter à 1907 pour trouver les premières traces écrites de la notion de vin nature⁷. En effet, le terme « vin naturel » apparaît pour la première fois à cette date à l'occasion de la révolte des vignerons du Languedoc-Roussillon contre la crise de surproduction auxquels ils font face, plus connue sous le nom de la révolte du « Midi Rouge ». Ils réclament un ensemble de lois pour réguler l'industrie vinicole et demandent notamment l'interdiction de la chaptalisation, c'est-à-dire l'ajout de sucre. L'épisode du Midi Rouge marque l'institutionnalisation progressive de la notion de qualité dans le vin, une idée qui sera centrale tout au long du processus de modernisation de l'industrie vitivinicole française. Pourtant, la notion de vin nature est alors anecdotique et peu utilisée. Il faudra attendre les années quatre-vingt en France pour voir émerger le mouvement des vins nature tel qu'on l'entend aujourd'hui. Les différents travaux sur le sujet s'accordent pour attribuer la naissance du mouvement à la rencontre entre Jules Chauvet, négociant et chercheur en biochimie, et Marcel Lapiere, vigneron emblématique du Beaujolais. Les deux hommes sont considérés comme les pères fondateurs du mouvement : Jules Chauvet pour avoir apporté son expertise en chimie et mis en lumière l'importance des levures endogènes dans le processus de vinification, et Marcel Lapiere pour avoir mis en pratique ces principes et entièrement converti sa production à une démarche nature. La rencontre entre les deux hommes en 1981 constitue le point de départ du mouvement. Cette nouvelle façon de faire le vin est très rapidement reprise par Jacques Néauport, le disciple de Jules Chauvet, ainsi que quelques autres vignerons du Beaujolais proches de Marcel Lapiere tels que Max Breton, Jean Foillard ou encore Jean Thévenet. Le vin nature est alors l'affaire de la « Bande des quatre »⁸. Le récit de l'émergence du mouvement est ensuite plus diffus au fur et à mesure que celui-ci se propage à travers les territoires viticoles. Depuis les années deux mille, en réaction à une agriculture toujours plus productiviste et industrielle, les vignerons se réclamant de cette mouvance se sont multipliés. Le mouvement a alors largement dépassé la « bande de copains » des vignerons pionniers du Beaujolais pour devenir un phénomène international avec une multiplicité d'ancrages locaux et situés.

Situer le vin nature dans le secteur vitivinicole contemporain

Le mouvement du vin nature a donc émergé au cours des quarante dernières années et s'est répandu en portant une nouvelle manière de faire et de penser le vin et, en parallèle, en se positionnant comme un sous-groupe à la marge, voire en marge de la filière vitivinicole. Aujourd'hui, il fait l'objet d'une attention toute particulière mais il n'est pas toujours évident de le différencier des autres pratiques du secteur telles que le bio ou la biodynamie. Il s'agit ici de comprendre où se positionne le vin nature dans le marché viticole contemporain.

⁷ William Genieys, « Le retournement du midi viticole », *Pôle Sud*, vol. 9, n° 1, 1998, p. 7-25.

⁸ Alice Feiring, *Naked wine: letting grapes do what comes naturally*, Da Capo Press, 2011.

Tout d'abord le vin nature se place en opposition aux vins dits conventionnels, puisque, pour reprendre l'expression de Christelle Pineau : « s'il existe des vins natures, c'est que d'autres ne le sont pas »⁹. Pour comprendre comment le vin nature se démarque de la partie dominante de l'industrie des vins dits conventionnels, il semble important de le situer parmi les vins qui se veulent attentifs à la donnée environnementale. Le vin nature se définit comme étant plus strict que le bio ou la biodynamie. Il peut être représenté à l'image d'un système d'emboîtement dont la catégorie la plus large serait l'agriculture biologique : au sein de l'agriculture biologique, la biodynamie puis le vin nature¹⁰.

L'agriculture biologique (aussi appelée agrobiologie) se définit par une viticulture respectueuse des vignes, des sols et des écosystèmes. La viticulture biologique est régulée au niveau de l'Union européenne et représentée par le label AB. Pour l'accès à la certification, les vignes doivent être cultivées selon un cahier des charges précis sans utilisation de produits de traitement de synthèse et sans désherbage chimique. En 2019, l'agriculture biologique représente 14 % des surfaces de vignes en France¹¹. Le mouvement nature reproche à l'agrobiologie de ne s'intéresser qu'au travail dans les vignes. En effet, même si depuis le 1^{er} août 2012 la réglementation européenne prévoit d'encadrer l'ensemble du processus de fabrication, du raisin à la bouteille, en réalité il n'existe que peu de contrôle sur le processus de vinification. Autrement dit, le cahier des charges est surtout contraignant pour le viticulteur, et moins pour le vinificateur. Cette réglementation a été considérée comme un véritable désaveu par de nombreux vigneron engagés dans la démarche nature qui y voyaient une « stratégie court-termiste destinée à accélérer l'industrialisation du vin biologique et la conquête de nouvelles parts de marché »¹². Cette réforme a quand même eu un double objectif : elle a rendu possible la reconnaissance du vin bio à l'échelle européenne avec des règles uniformisées pour l'ensemble des États membres ; elle a aussi permis de passer de la mention « raisins issus de l'agriculture biologique » à la mention plus englobante de « vin bio ».

Là où le cahier des charges en viticulture biologique se concentre essentiellement sur des interdictions, d'intrants phytosanitaires de synthèse notamment, la biodynamie, elle, propose des méthodes culturales très concrètes. En France, les vins issus de la biodynamie sont représentés par les labels Demeter et Biodyvin. Environ 0,25 % des viticulteurs français sont certifiés avec ces labels¹³. Pour comprendre les grands principes de cette méthode culturale, il faut revenir sur les conceptions de son père fondateur Rudolf Steiner et les principes de

⁹ Christelle Pineau, *La corne de vache et le microscope. Le vin "nature" entre sciences, croyances et radicalités*, Paris, La Découverte, 2019.

¹⁰ Le schéma réalisé par l'association SAINS à cet effet illustre bien cette idée d'emboîtement : https://vins-sains.org/public/photos/Affiche_definitive_5_bouteilles_2.jpg

¹¹ Agence Bio 2020, *Données 2019*. Les chiffres varient d'une source à l'autre et selon si l'on considère la surface totale des vignes ou la surface agricole utile (SAU) consacrée à la viticulture.

¹² Propos issus de la « Lettre ouverte à la commission Européenne », vue dans François Morel, *Le Vin Au Naturel. La Viticulture Au plus Près Du Terroir*, Paris, Sang Terre, 2013, p. 168.

¹³ Valéry Rasplus, « Les vigneron.ne.s, entre vins conventionnels et vins bio », *AgriGenre*, janvier 2021.

l'anthroposophie – pour résumer, un « chemin de connaissance »¹⁴ où les rapports entre nature et culture doivent être maintenus à l'équilibre afin de préserver la symbiose entre terre, ciel et vivant¹⁵. La biodynamie recouvre des dimensions multiples : philosophique, ésotérique, pratique et technique. Au cœur de ses principes, la ferme et le domaine viticole fonctionnent comme un écosystème vivant et autonome, capable de s'auto-équilibrer. Comme l'agriculture biologique, la biodynamie supprime les traitements chimiques sur la vigne et les sols. Mais elle s'en distingue par des pratiques empreintes d'ésotérisme et de spiritualité qui varient en fonction des calendriers lunaires, ou encore qui utilisent des tisanes et des préparations à base de végétaux, minéraux et animaux dont l'exemple le plus commun est la corne de vache enterrée dans les vignes et utilisée comme un compost¹⁶. Il convient de préciser que l'application des méthodes de la biodynamie en viticulture n'est pas nécessairement reliée à la doctrine anthroposophique de Steiner et peut prendre des formes variées. En effet, aujourd'hui, de nombreux vigneronns qui pratiquent la biodynamie n'ont pas lu ces textes et adhèrent plus ou moins à ces croyances. Ils pratiquent une version actualisée de la biodynamie : ils se disent à l'écoute de leur environnement et observateurs des liens qui se tissent dans les écosystèmes autour de la vigne.

Comment situer le vin nature par rapport à ces deux groupes, l'agrobiologie et la biodynamie ? Tout d'abord, la majorité des vigneronns nature pratiquent une viticulture bio, la plupart sont certifiés AB. La démarche nature se différencie surtout de l'agrobiologie et de la biodynamie en ce qu'elle concerne l'ensemble du processus de production, depuis la vigne jusqu'à l'embouteillage¹⁷. Le leitmotiv du mouvement c'est l'intervention minimale, c'est-à-dire « rien ajouter et rien enlever »¹⁸. Les vendanges sont manuelles. Comme le préconisait Jules Chauvet, la question des levures indigènes – c'est-à-dire les levures déjà présentes dans le raisin et non pas des levures sélectionnées et achetées en laboratoire – est remise au centre du processus de vinification. Par ailleurs, les interventions techniques pouvant altérer la vie bactérienne du vin et tout ajout de sulfite ou de produit chimique de synthèse sont fortement déconseillés, voire proscrits. Depuis les années 2010, le vin nature s'impose avec une importance croissante dans le paysage viticole français. Pourtant en l'absence de chiffres officiels, il est bien difficile de pouvoir quantifier cette production. En 2020, les principales associations représentantes de ce mouvement (AVN, soit l'Association des Vins Naturels, et SAINS, l'Association pour des vins Sans Intrans Ni Sulfites Ajoutés) ne comptent que quelques dizaines d'adhérents. Néanmoins, à en croire le nombre de bouteilles « nature » chez

¹⁴ Cette expression est utilisée par Rudolf Steiner pour définir la philosophie de la biodynamie dans Rudolf Steiner, *Le Cours aux agriculteurs*, Montesson, Éditions Novalis, 2003.

¹⁵ Pierre Guigui (dir.), *Vin et biodynamie, une philosophie de vie. Rencontre avec des vigneronns engagés*, Rennes, Apogée, 2020.

¹⁶ Les principes fondamentaux de la biodynamie sont détaillés dans les *Cours aux agriculteurs* de Rudolf Steiner (1924).

¹⁷ François Morel, *Le vin au naturel...*, *op. cit.*, p. 13.

¹⁸ Cette citation est traduite de l'anglais « *nothing added, nothing taken away* » dans Alice Feiring, *Naked wine...*, *op. cit.*, p.37.

les cavistes ou la multiplication des salons spécialisés dans la vente de vin nature, on peut plutôt supposer qu'il existe quelques centaines de producteurs en France se réclamant de la mouvance nature.

Pour résumer, une rupture s'est établie au sein des pratiques vitivinicoles entre une production dite conventionnelle et une viticulture qui prend – plus ou moins – en compte l'impact environnemental de son activité. Au sein de cette dernière catégorie, on distingue plusieurs grandes familles qui s'interpénètrent dans un système d'emboîtement du plus large au plus petit : l'agriculture biologique, la biodynamie et enfin le vin nature. Il paraît important de souligner que ces sous-ensembles peuvent se chevaucher mais ce n'est pas forcément le cas, par exemple, un vin nature n'est pas toujours produit selon les principes de la biodynamie. La catégorisation des différents types de production vinicole reste complexe et il est parfois difficile pour un non-initié de s'y repérer. D'une part, les définitions légales ne collent pas forcément avec les discours et pratiques des acteurs vitivinicoles ; d'autre part, on assiste à une multiplication des labels et des certifications qui peuvent participer à brouiller les pistes pour le consommateur. Par ailleurs, si l'agriculture biologique et la biodynamie sont légalement définies et font l'objet de certifications, *via* les labels mentionnés plus haut, le vin nature fait quant à lui l'objet, voire entretient, un certain flou institutionnel et de fait, est d'autant plus confronté aux difficultés de la définition.

Les débats autour de la définition et de l'institutionnalisation du vin nature

Malgré plusieurs tentatives d'institutionnalisation, il n'existe pas aujourd'hui de définition légale ou unanimement acceptée du vin nature. Cette définition est en effet sujette à de nombreux débats. Le terme lui-même ne fait pas l'unanimité : il est question de vin « nature », « naturel », « vivant », « nu », « sauvage », « sans artifices » ou encore de « jus de raisin fermenté sans intrants ». Les acteurs du mouvement nature, qu'ils soient vigneron, cavistes ou critiques, semblent choisir une dénomination selon leurs propres justifications et tentent d'y accoler une définition¹⁹. Nous tenterons ici d'éclaircir les enjeux autour de la dénomination et de la définition de cet objet.

Revenons tout d'abord sur les multiples débats techniques autour de la définition du vin nature. Les controverses liées à l'absence de définition et de cahier des charges du produit ont d'ailleurs déjà été rapportées par plusieurs auteurs²⁰. Les divergences résultent des différents degrés d'acceptation de l'intervention au niveau des vignes, mais surtout dans le processus de vinification. Plusieurs éléments sont en jeu : l'ajout de sulfites, la filtration ou encore

¹⁹ Nous faisons de choix d'utiliser le terme « vin nature » dans cet article car il est le terme le plus couramment utilisé par les acteurs du secteur vitivinicole.

²⁰ Eva Parga-Dans et Pablo Alonso-González, « Natural wine: do consumers know what it is, and how natural it really is? », *Journal of Cleaner Production*, vol. 251, 2020, p. 1-5.

l'utilisation de levures exogènes. Si tous s'accordent pour limiter au maximum les manipulations, le seuil de ce qui est acceptable ou non fait encore débat. Par conséquent, il existe tout un nuancier de pratiques qui se réclament de la mouvance nature, qui vont de celles des vignerons « puristes » qui préconisent de récolter le raisin sur de la vigne sauvage et pour qui le vin est un simple « jus de raisin fermenté » sans aucune intervention de l'homme, jusqu'à celles de vignerons qui cultivent en bio et s'autorisent jusqu'à 30 milligrammes de sulfites ajoutés ainsi que quelques autres manipulations pour corriger leur vin.

En dehors des controverses sur l'aspect technique de la production, il existe de nombreux débats sur les questions de l'institutionnalisation et de la labellisation du produit. Aujourd'hui, la définition est sujette à débat au sein du réseau des vignerons nature, mais elle n'est pas non plus stabilisée auprès des pouvoirs publics : elle n'a pas de cadre légal. Finalement, la dénomination « nature » relève simplement de la démarche personnelle du vigneron. Les pouvoirs publics ainsi qu'une bonne partie des vignerons nature se positionnent en faveur de l'institutionnalisation et de la création d'un label pour réguler la production et la commercialisation de ce type de vin. Leurs arguments sont multiples. Tout d'abord, l'institutionnalisation permettrait de remédier à l'absence de statistiques sur les vins nature. Elle permettrait également de répondre à un besoin de transparence et de clarification du produit et des pratiques qui l'entourent. Elle servirait ainsi à donner des clés de lecture au consommateur sur le produit et faciliterait la création d'une relation de confiance entre producteur et consommateur en garantissant une certaine éthique de production du vin et de son contenu. Au contraire, certains vignerons et autres acteurs du mouvement voient dans la demande d'institutionnalisation une manière de se plier aux normes et contraintes du système dominant contre lequel ils entendent se battre. Ils craignent un cahier des charges trop strict qui ne laisse pas de place aux variations de pratiques culturelles d'un millésime à l'autre ou d'une région à l'autre. Ils considèrent la régulation comme un moyen de contraindre et figer dans le temps les pratiques culturelles, en opposition à une manière plus libre de faire le vin qui leur est chère. Paradoxalement, des deux côtés de la controverse – les pro et les anti-labels –, on retrouve cette peur que l'industrie conventionnelle s'accapare les codes du vin nature à des fins de marketing. Pour ceux qui défendent l'institutionnalisation, le label serait une manière de contrôler chaque produit et donc d'éviter l'usurpation de l'« identité nature » grâce à une régulation plus stricte. Dans l'autre camp au contraire, on se méfie des étiquettes et on craint une récupération du label qui donnerait l'avantage à des domaines viticoles habitués à faire des grands volumes ou des structures de négoce qui commencent à entrevoir dans ce label un puissant levier marketing. Ces craintes font d'ailleurs échos aux critiques qui avaient été émises en 2012, lorsque les nouvelles régulations de l'Union européenne autorisaient le remplacement la mention « vin issus de raisins de l'agriculture biologique » par « vin biologique ». Cette controverse est toujours d'actualité et à défaut de décision, la mention du terme « vin nature » reste interdite sur les étiquettes.

Pourtant, en mars 2020, un évènement majeur intervient dans le débat : le syndicat Nature'L propose une première institutionnalisation du vin nature. Nature'L est un des

principaux syndicats français de défense des vins nature et est constitué de vigneron et de soutiens au mouvement désireux de porter leurs voix auprès des pouvoirs publics. Le syndicat travaille à la reconnaissance officielle et la clarification de ce type de vin. En 2020, il publie la charte « Méthode Nature » et promet que les premières bouteilles estampillées du même nom seront commercialisées début 2021. Au 1^{er} novembre 2020, le syndicat dit compter plus de cent-quatre-vingt-quatre vigneron adhérents²¹, des chiffres qui peuvent donner un ordre de grandeur de la production de vin nature en France. Le président du syndicat, Jacques Carroget, a également fait savoir qu'il espérait faire évoluer cette charte privée en charte publique, voire européenne²². Cependant, le cahier des charges associé à cette charte est loin de satisfaire tous les acteurs du mouvement, notamment d'autres associations, telles que Sains, qui refusent ce label et proposent des chartes alternatives²³. Ce premier pas vers l'institutionnalisation invite à questionner les potentielles évolutions du mouvement nature : marque-t-il les débuts d'une institutionnalisation généralisée ? Qui en seront les acteurs décisionnels ? Et à quelles échelles ces labels seront-ils mis en place ? Ces questions sont centrales dans la gestion politique du secteur viticole, et restent à éclaircir.

On retrouve au cœur de l'identité du mouvement du vin nature d'un côté une démarche de qualité qui se veut globale, et de l'autre la faiblesse de la régulation politique sur le produit, conséquence d'une lutte (identitaire ?) entre les acteurs du mouvement. L'analyse de l'identité du mouvement implique d'être attentif à la manière dont celle-ci s'est construite mais également de se demander en quoi elle est un enjeu de luttes constamment réinterrogées.

DES PISTES DE RÉFLEXION POUR COMPRENDRE LES BASES DU MOUVEMENT DES VINS NATURE ET SA DIFFUSION

Cette partie plus programmatique et prospective interroge l'émergence du mouvement des vins nature en tant que réseau d'acteurs dotés d'une identité et portant des revendications communes. Deux aspects particulièrement marquants au sein du mouvement nature sont discutés ici : la multiplicité de revendications qui émanent du mouvement sous l'égide de la question environnementale, et les formes d'actions collectives originales qui émergent du réseau des acteurs du vin nature et traduisent la constitution d'un mouvement social.

Une multiplicité de revendications rassemblées autour de la question environnementale

²¹ *Vin Méthode Nature*, 2020 en chiffres.

²² Marie-Dominique Guihard, « La charte du Syndicat de défense des vins nature'L bientôt validée », *Viti* 450, mars 2020.

²³ Références des chartes alternatives : Charte des vins Sains (Sans Aucun Intrans Ni Sulfite « ajoutés »), et charte pour les vins naturels, AVN (Association des Vins Naturels).

Les revendications qui émanent du mouvement sont multiples, diffuses et évolutives. La polycentricité du réseau, son absence de leader et d'une institution officielle de représentation sont autant de facteurs qui accompagnent la prolifération des discours et des revendications des acteurs du mouvement. Le dénominateur commun de l'ensemble de ces revendications – et du même coup le socle de cette nouvelle philosophie de faire et de penser le vin – semble se trouver dans les questions environnementales. On peut identifier plusieurs discours qui justifient l'éthique et les pratiques du mouvement nature.

On observe une volonté de rupture avec la viticulture conventionnelle qui se retrouve dans chaque étape du processus de production. Dans les vignes, les acteurs du mouvement nature font le constat des dégâts de la viticulture conventionnelle depuis les quarante dernières années et de la destruction du milieu naturel qui va de pair avec l'intensification de la viticulture industrielle. Plus généralement, ils s'opposent à une agriculture productiviste et à une utilisation immodérée des technologies. Ils refusent également l'héritage des Trente Glorieuses, lui reprochant des ambitions qui furent uniquement formulées en termes de rendements et de profits. Les acteurs du mouvement nature n'hésitent pas à pointer du doigt ceux qu'ils jugent responsables : les agronomes dans les années soixante qui ont développé des techniques de désherbage qu'ils jugent violentes et responsables de la baisse de la qualité des sols et donc des vins ; les ingénieurs qui, dans un objectif d'augmentation de la production, ont permis la mécanisation de masse de l'agriculture ; ou encore les politiques publiques qui ont œuvré en faveur de la monoculture et de l'uniformisation de l'agriculture, contribuant ainsi notamment à une perte de la diversité des cépages utilisés. Dans les discours des acteurs du mouvement nature on retrouve à la fois la dénonciation de « la contingence et du monopole de l'argument économique », et la défense d'une agriculture qui s'adapte aux écosystèmes, en opposition à une industrie agroalimentaire qui veut adapter les écosystèmes. En ce qui concerne les pratiques de vinification, les acteurs du mouvement nature dénoncent également l'ajout de produits chimiques de synthèse dans le vin qu'ils jugent effréné, ainsi que la démocratisation des pratiques de l'œnologie. En effet, ils considèrent l'œnologie comme une manière de « maquiller » les défauts du vin par l'ajout de substances chimiques de synthèse, notamment des défauts qui seraient eux-mêmes causés par les dérives de l'industrie comme l'appauvrissement des sols lié à une utilisation excessive de pesticides. Ici encore, face aux pratiques de l'œnologie visant à corriger les défauts du vin, les vignerons nature continuent de prôner le minimum d'intervention. Les revendications du mouvement nature s'inscrivent dans la continuité d'une prise de conscience de nombreux vignerons, bios ou non-bios, des dégâts causés par un modèle de viticulture productiviste. Pourtant ils s'en démarquent en allant plus loin dans les revendications notamment en intégrant un processus de vinification propre dans leurs pratiques ; mais également parfois en allant jusqu'à dénoncer une récupération du label bio par les grands groupes industriels, voire certaines pratiques de *green washing* chez des viticulteurs bios.

Au-delà de la critique sur les méthodes et techniques de l'agriculture conventionnelle, les revendications du mouvement s'accompagnent d'un appel plus large à repenser les chemins

de production et de consommation. La démarche nature est pensée dans un objectif de reconnexion avec la nature. Elle s'inscrit dans un cadre de pensée plus large : une prise de conscience écologique, une logique de *care*, un questionnement des pratiques de domestication de la vigne et donc des rapports complexes entre l'homme et la nature. En cela, la démarche nature se rapproche de la philosophie de la biodynamie, c'est-à-dire une certaine célébration du vivant et une volonté de protection des écosystèmes. Le mouvement nature partage également ces questionnements avec d'autres mouvements agroalimentaires contemporains comme le *Slow Food* ou la permaculture. Cet éventail de revendications n'est donc pas nouveau en soi mais semble avoir imprégné le secteur vitivinicole et trouvé de nouveaux canaux de diffusion à travers l'émergence du mouvement. Outre la prise en compte de la donnée environnementale dans la production, plusieurs éléments du mouvement illustrent bien ce cadre de pensée. Les producteurs nature ne souhaitent plus se définir en tant que « agriculteur-viticulteur » mais préfèrent la qualification de « paysan-vigneron ». Ils défendent la remise au goût du jour des pratiques dites d'antan, tels que le travail manuel ou le retour de l'animal dans les vignes. En se positionnant contre les pratiques de la viticulture conventionnelle et plus largement contre le système de production dominant, les critiques émises par le mouvement nature ne sont plus seulement d'ordre technique, mais sont au cœur d'une véritable bataille idéologique.

Les luttes prennent forme à travers des discours variés, plus ou moins politisés et plus ou moins conscients selon les acteurs. Si les questions environnementales sont le point de départ de ces luttes, d'autres registres de revendications émergent dans le mouvement : les discours anti-labels que nous avons brièvement mentionnés plus haut, la dénonciation d'un système vitivinicole productiviste et consumériste, la réactualisation des luttes paysannes ou encore la lutte pour le droit des femmes. Le mouvement nature semble servir de refuge à des revendications de plus en plus diverses, parfois éloignées de la cause environnementale. La multiplicité et la variété des revendications ne permettent pas de définir clairement les limites du mouvement nature mais semblent plutôt contribuer à la multiplication des réseaux se réclamant de cette mouvance.

Un mouvement porteur d'actions collectives ?

La politisation de la question environnementale se cristallise dans des luttes qui opposent des petits groupes militants tels que le mouvement des vins nature opposé au système dominant conventionnel. Les nouvelles formes que prennent ces mobilisations se veulent originales et dépassent le cadre strict des pratiques professionnelles. Par quels moyens les acteurs du vin nature se démarquent-ils ? Comment se traduit cette rupture avec le reste de l'industrie ? Comment les acteurs du vin nature se constituent-ils en mouvement porteur d'actions collectives ?

Nous avons vu que l'identité du mouvement nature se construit à travers l'opposition vin nature *versus* vin conventionnel. Avec l'émergence du mouvement nature se creuse un fossé

entre deux manières de « faire » du vin. Cette séparation est alimentée aussi bien par les acteurs du mouvement nature que par ses opposants. En effet, plus le mouvement des vins nature se développe, plus on voit apparaître de détracteurs au mouvement. Ils utilisent des stratégies et discours pour décrédibiliser le mouvement nature en accusant ses acteurs d'être des « hurluberlus ». Pour les critiques les moins virulents, il s'agit seulement d'un phénomène de mode éphémère amené à s'épuiser. Les autres n'hésitent pas à dénoncer un dévoiement des pratiques du secteur viticole qui mènent à des vins instables et dans lesquels il faut « s'habituer à sentir le vinaigre ou la sueur de cheval »²⁴. En réponse, les acteurs du mouvement nature ont adopté des stratégies de démarcation. Cette défiance envers le conventionnel s'exprime par différents biais : tout d'abord, une utilisation poussée des discours transgressifs. Comme le fait remarquer Nicolas Couégnas dans son analyse linguistique des vins nature, les acteurs du mouvement ont adopté une rhétorique de la transgression qui sert deux objectifs analogues : une identification des vins nature par les pairs et une démarcation de ces vins par rapport aux vins conventionnels²⁵. Les exemples illustrant la volonté d'autodéfinition du mouvement ne manquent pas : en 2020, les vignerons nature du bordelais se sont rassemblés dans un groupe auto-proclamé « Bordeaux Pirate »²⁶ ; quelques mois plus tôt Arte publiait une mini-série documentaire dédiée aux vins nature qui avait pour titre « Punkovino : 10 dissidents du vin naturel »²⁷. Pirates des vignes ou punk des ceps, les vignerons nature assument et jouent de cette identité discursive, voire en marge. Ils entretiennent cette distinction identitaire en opposition à l'image de prestige du vignoble, le fameux effet « château »²⁸ jusqu'alors marqueur suprême de la qualité des vins. La rupture avec le conventionnel passe également par une volonté de déconstruire les codes du milieu. Le vin est un produit à haute valeur symbolique dont les codes et les usages sont strictement régulés²⁹. Or avec les acteurs du vin nature, ces codes et normes sont mis à mal, voire moqués. Visuellement, les vignerons nature ont abandonné les labels classiques et s'adonnent à des jeux d'étiquettes cocasses. En effet, les étiquettes sont devenues de véritables marqueurs de groupe, avec « des codes qui rassurent et permettent de s'identifier mais aussi d'inclure et d'exclure, de se construire, se référer à un imaginaire de groupe »³⁰. La stratégie de démarcation se poursuit également jusqu'à la dégustation du vin puisque les vignerons nature ne cherchent pas à corriger leurs vins pour les

²⁴ Extrait d'une interview de Jacques Dupont (journaliste *Le point vin, Figaro*) « Les nouvelles mythologies du vin, tout le monde il est gentil... », *Le Figaro*. 11 février 2020.

²⁵ Nicolas Couégnas, « L'étrange pouvoir de la métaphore filée : le cas des descriptions œnologiques des vins dits 'nature' », *Espaces Linguistiques*, vol. 1, 2020, p. 71–82.

²⁶ Groupe Facebook « Bordeaux Pirate : des vins en dehors des sentiers battus ».

²⁷ Yoann Le Gruiec, « Punkovino : 10 dissidents du vin naturel », *Arte*, 2019.

²⁸ Philippe Roudié, « Vous avez dit "château" ? Essai sur le succès sémantique d'un modèle viticole venu du Bordelais », *Annales de géographie*, vol. 109, n° 614, 2000, p. 415–425.

²⁹ Pierre-Marie Chauvin, *Le marché des réputations, une sociologie du monde des vins de Bordeaux*, Bordeaux, Éditions Ferêt, 2010.

³⁰ Christelle Pineau, « Vins vivants : à l'abreuvoir de la nature », *Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques (édition électronique)*, n° 4, 2016, p. 4.

faire rentrer dans la norme. Au contraire, ils réinventent le processus de dégustation et la palette de termes qui l'accompagne et invitent le consommateur à reformater son palais. Le vin nature devient progressivement un lieu de stratégie discursive et transgressive. C'est autour de cette rupture que se crée l'identité du mouvement : la volonté d'émancipation par rapport au modèle de production dominant est au cœur de la démarche nature.

L'identité du mouvement s'accompagne également de formes d'actions collectives originales qui vont au-delà des méthodes culturelles et de production du vin. L'aspect militant et engagé de la démarche nature prend différentes formes. Dans la sphère commerciale, les acteurs du mouvement se sont attachés à développer des circuits de ventes alternatifs. En effet, le mouvement du vin nature a constitué ses propres réseaux avec ses foires, ses caves et restaurateurs spécialisés. Les producteurs de vins nature mettent un point d'honneur à refuser de commercialiser leurs produits dans la grande distribution, privilégiant d'autres canaux de commercialisation, et notamment les circuits courts, à travers des salons spécialisés ou la vente en direct – en 2013, la vente en direct représentait 45 % des volumes pour les vigneron en bio contre seulement 28 % pour les conventionnels³¹. Parallèlement, les vigneron nature ont réussi à développer leur propre clientèle : des consommateurs plus jeunes, plus urbains et très internationalisés. Il s'agit d'une frange de consommateurs pour qui l'achat d'une bouteille de vin est plus qu'un simple acte de consommation : cet achat devient un geste citoyen et une manière de devenir acteur des choix de société tels que le respect de l'environnement ou le maintien d'une petite viticulture paysanne. Pour reprendre les termes de Frédérique Célérier, cette nouvelle culture de consommation et ces manières inédites de boire rendent compte d'un « nouveau pacte qui unit les vigneron biologiques aux buveurs de leurs vins »³². Ces nouvelles relations entre consommateurs et producteurs se traduisent parfois par la mise en place de projets de viticulture solidaire via des réseaux d'entraide et des formes de coopératives solidaires. Ces formes innovantes de commercialisation sont de fait moins dépendantes des marchés, mais surtout elles sont des opportunités pour le consommateur de devenir investisseur ou de participer de manière ponctuelle au processus de production.

Au-delà de l'impact sur l'économie politique du secteur viticole, les actions des vigneron nature concernent aussi la sphère juridique, notamment *via* des conflits qui les opposent aux institutions viticoles. En 2014 par exemple, l'affaire Giboulot a été largement médiatisée. Ce vigneron bourguignon en biodynamie fut condamné à 500 euros d'amende par le tribunal de Dijon pour avoir refusé de traiter ses vignes en dépit d'un arrêté préfectoral. Emmanuel Giboulot plaida que les traitements imposés allaient à l'encontre des « équilibres biologiques » et des principes fondamentaux de la biodynamie. Ce procès fut également l'occasion pour lui de dénoncer « la pensée unique » concernant l'usage des pesticides dans les vignobles français. En 2019, le procès du vigneron Sébastien David fut un autre exemple

³¹ Frédérique Célérier, « Vins et vigneron biologiques en France, une approche territoriale. Les exemples du Bordelais et de la vallée du Rhône », *Carnets de géographes*, n° 10, 2017, p. 334.

³² *Ibid.*

particulièrement parlant des conflits judiciaires qui impactent le mouvement nature. Sébastien David, vigneron nature d'Indre-et-Loire, s'est vu imposer par un arrêté préfectoral de détruire plus de deux mille bouteilles de sa production car ses bouteilles d'appellation Saint-Nicolas-de-Bourgueil auraient une « acidité volatile trop élevée » par rapport aux normes de l'appellation. En réaction à cette décision judiciaire, le vigneron réussit à vendre 2 078 bouteilles de « cuvée interdite », c'est-à-dire 2 078 bouteilles vides achetées par des soutiens individuels du mouvement nature. Ces affaires judiciaires ont en commun de faire appel au registre de la désobéissance civile³³, c'est-à-dire des actions, directes ou indirectes, de violation d'une loi commise par des vignerons du mouvement nature dans un objectif de défense de valeurs éthiques et environnementales de la production vitivinicole. Ces actions de désobéissance civile ont été largement analysées au sujet des luttes paysannes, notamment avec le mouvement des faucheurs volontaires, mais peu dans la sphère vitivinicole. Ces cas ne sont pas isolés, d'autres acteurs engagés dans la mouvance nature sont impliqués dans des procédures judiciaires. En décembre 2020, Valérie Murat – présidente de l'association « alerte aux toxiques » – est accusée de diffamation par le comité de l'interprofession des vins de Bordeaux (CIVB) pour avoir divulgué des résultats d'analyses faisant état de résidus de pesticides dans vingt-deux cuvées pourtant certifiées Haute Valeur Environnementale (HVE). Il s'agit moins ici de désobéissance civile que d'une volonté de se placer en lanceur d'alerte et de pousser à la mobilisation citoyenne. En effet, si l'affaire opposant le CIVB à Valérie Murat n'est pas en lien direct avec le mouvement nature, sa médiatisation et la mobilisation qu'elle a engendrées est révélatrice d'une prise de conscience générale et d'une opportunité pour le mouvement nature de porter ses revendications dans le débat public et paradoxalement, de démocratiser les pratiques du mouvement.

Après avoir mis en lumière les représentations liées à la notion de vin nature, il apparaît clairement que les revendications du mouvement ont dépassé le simple cadre de la technicité des méthodes culturales et de production du vin. Les luttes que portent les acteurs du vin nature se rejoignent autour des questions environnementales et de l'impératif écologique, mais principalement elles s'opposent aux pratiques de l'industrie des vins conventionnels. Il s'agit bien d'une lutte politique au sein de laquelle l'identité professionnelle et militante des acteurs du mouvement joue un rôle central. De plus en plus installés dans le paysage vitivinicole français, le mouvement des vins nature est mouvant, ses revendications parfois diffuses et ses formes d'action multiples. Il n'est pas toujours évident de différencier les discours et actions du mouvement de ceux des acteurs du bio ou de la biodynamie, eux aussi clairement marqués politiquement et stratégiquement par un agenda environnemental. Néanmoins, les acteurs du mouvement nature semblent se distinguer en deux points. Premièrement, leur approche globale invite à repenser la manière de faire et de penser le vin depuis la vigne jusqu'à la mise en

³³ Graeme Hayes et Sylvie Ollitrault, *La désobéissance civile*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Contester », 2012.

bouteille, mais également au-delà, à travers ses modes de mise en vente et jusqu'à la réinvention des normes de dégustation. Deuxièmement, si les luttes des vignerons dans le secteur viticole sont loin d'être nouvelles, les acteurs du mouvement nature les réactualisent et se les approprient. Ils utilisent des discours et des formes d'actions collectives multiples et originales, contre les pratiques de l'industrie conventionnelle et afin de s'en démarquer. Ces actions originales du mouvement nature et la multiplication de ses réseaux d'influence pourraient bien avoir des répercussions sur les politiques publiques du secteur vitivinicole. Le mouvement du vin nature – vu comme un idéal de production vers lequel tendre pour les uns, comme une idéologie écologique radicale ou un simple argument marketing pour les autres – semble permettre, par son existence même, de réactualiser certaines questions liées à la production et à la commercialisation du vin, en ce sens il participe à la mise à l'agenda de nouvelles idées dans le débat public. Ce premier portrait du mouvement des vins nature en France retrace ses origines, ses revendications et ses registres d'actions. D'autres pistes méritent d'être explorées pour approfondir la compréhension de ce nouvel espace de mobilisations écologiques, notamment en interrogeant les modes d'organisation et de circulation du mouvement, et surtout en questionnant au-delà de son rôle de lanceur d'alerte, sa capacité à remettre en cause le modèle productiviste dominant contre lequel il se construit et à faire bouger les lignes auprès des institutions gouvernantes de la filière vitivinicole.